

**Elections 2018**  
**Conseil Scientifique d'Institut / Institut de Chimie**  
**(INC / CSI / Collège A1)**  
– Sections 11, 12, 13, 14, 15, 16 –

**Philippe Lesot, DR CNRS (S-12)**

*Université de Paris-Sud / Paris-Saclay, ICMMO, UMR-CNRS 8182*  
*Equipe de RMN en Milieu Orienté, Bât. 410, 91405 Orsay cedex, France.*  
*Tél. : 01.69.15.47.59 (70.17) / Fax : 01.69.15.81.05*  
*E-mail: philippe.lesot@u-psud.fr*

Cher(e)s collègues chimistes,

**Election CSI 2018 : quels enjeux ?** Au printemps 2018, il vous appartiendra de renouveler les **membres élus du Comité Scientifique d'Institut (CSI)**, organe de réflexion de l'Institut de Chimie (INC), représentant près de 3000 acteurs (*chercheurs/ses, ingénieurs/es et techniciens/nes*) au service de la recherche et répartis dans 144 unités de recherche et de service. Par ce **scrutin uninominal à un tour** ouvert du **4 juin au 9 juillet**, vous déterminerez la nouvelle composition des membres élus de ce conseil dont les **recommandations et les avis** sont essentiels et servent de repères et d'orientation pour la définition des priorités en Chimie et de sa place au sein du CNRS. Défendre la Chimie en tant que **discipline scientifique propre**, tout en conservant son pluralisme en recherche fondamentale et ses nombreuses déclinaisons plus appliquées est l'enjeu majeur que devront garantir les élus.

Outre les missions de consultation et de validation statutaires, le CSI est avant tout un **lieu d'échange direct** et privilégié entre la direction de l'INC et la recherche menée dans les laboratoires qui y sont rattachés. De fait, dans un contexte de profondes mutations (nationales et locales) de la recherche française, impactant parfois ses fondements au sein du CNRS mais aussi ses acteurs, il est indispensable que **toutes les sensibilités** (comme peut l'être la Chimie) soient représentées. Par ailleurs, dans ce lieu de brassage d'idées, la direction de l'INC a besoin **d'interlocuteurs actifs** pour prendre connaissance des réalités du terrain, se faire l'écho des difficultés rencontrées par la communauté, et aussi faire remonter les besoins des chimistes dans leur ensemble.

Fort des expériences acquises, tant au niveau national (deux mandats en Section 12 du CoNRS, 2008-2016) que localement dans le cadre du Conseil Académique de Paris-Saclay (2015-2019) et du Conseil d'Unité (ICMMO), je propose aujourd'hui ma candidature aux élections du CSI de l'INC.

**Promouvoir la Chimie : une idée à défendre !** Le CNRS a été créé afin de jouer un rôle majeur dans le développement de la recherche « à la française ». Jusqu'à ces dernières années, son action prépondérante à l'échelle nationale, basée sur le financement de grands projets/d'infrastructures, le recrutement annuel de jeunes chercheurs/es prometteurs/ses titulaires (mais indubitablement en baisse au profit de contractuels), le versement de crédits récurrents significatifs aux unités, a permis de promouvoir une recherche forte et de qualité, ouverte et indépendante, garantissant des espaces scientifiques où **l'imagination, l'originalité et l'audace** trouvaient une place légitime.

Loin des préoccupations politico-économiques, cette combinaison est à l'origine de découvertes et d'avancées scientifiques aussi spectaculaires qu'inattendues dont les retombées sociétales/industrielles à terme n'auraient probablement jamais pu être anticipées. Clairement, le système de pilotage mis en place depuis une décennie (*via* les nouvelles «agences»: l'ANR, l'HCERES mais aussi les alliances et l'univers des «EX» (Idex, Labex, Equipex, ...) combiné au pacte pour la recherche et la loi sur les libertés et les responsabilités des universités (loi LRU 1 & 2) a probablement atteint aujourd'hui ses limites, notamment avec un trop faible taux de financement des appels à projets (AAP). Cette situation a déstabilisé une recherche fondamentale ambitieuse que l'on appelle pudiquement aujourd'hui «**innovation de rupture**». Elle a surtout réduit le périmètre du développement naturel de certains champs scientifiques, jugés à **faibles enjeux sociétaux (ou économiques)**, en marginalisant parfois une certaine liberté d'initiative. Or celle-ci doit rester la justification majeure du CNRS et ce principe doit être défendu indubitablement au sein du CSI de l'INC. Au niveau du CNRS, promouvoir la Chimie, c'est avant tout affirmer son pluralisme scientifique dans un cadre fondamental comme appliqué, mais c'est aussi soutenir l'idée d'une Chimie en tant que discipline noble et **non comme un outil**. Il s'agit aussi de protéger son essence interdisciplinaire par l'étendu de ses développements fondamentaux et applicatifs.

**Créativité versus pilotage.** Au travers de multiples AAP: les ANR (même blancs), les équipements d'excellence, les laboratoires d'excellence et les initiatives d'excellence, une gouvernance «très/trop orientée» de la recherche s'est mise en place. Cette combinaison a malheureusement déstabilisé les

principes même d'une **recherche créative et pérenne** dans laquelle l'obtention de crédits couplée à une évaluation clairvoyante ne semble plus être la clé de voûte de notre modèle.

En tant qu'acteurs de la recherche, pouvons-nous indéfiniment accepter les contraintes de ce nouveau système où seuls les domaines jugés comme prioritaires, porteurs ou pire compétitifs (mais surtout sans risque) par nos tutelles pourront encore exister « financièrement » dans l'avenir ? Redevenons raisonnables ! La Chimie et la Science dans son ensemble menées au sein d'organismes nationaux pluridisciplinaires comme le CNRS ne peuvent se « marchandiser », sans risquer **un appauvrissement prévisible de sa créativité**.

**La compétition dans l'excellence : un nouveau challenge ?** La compétition dans la recherche, qu'on aurait qualifiée à une autre époque « d'émulation » a toujours existé. Pendant des années, elle s'est exprimée à l'échelle internationale, *via* le biais des résultats scientifiques publiés et présentés avec enthousiasme à l'ensemble de la communauté. Désormais, elle commence à l'échelle nationale *via* des financements de projets (toujours plus ciblés) pour lesquels les partenariats scientifico-industriels et la valorisation à court terme sont devenus plus importants que la prise de risque ou l'originalité du projet. Elle prend donc naissance bien en amont de la recherche elle-même. Plus discutable, est le temps que nous consacrons tous à l'écriture et à l'expertise de ces appels à projets. Chaque année un temps de travail considérable est monopolisé par ces tâches au détriment des activités de recherche elles-mêmes. En 2011, J.-C. Bernier, ancien directeur du Département Chimie du CNRS, et vice-président de la SCF écrivait dans un article paru dans l'Actualité Chimique (N°348-349), je cite : « Je tire du bilan de l'ANR 2009 paru en 2010 que l'agence a traité 6036 projets soumis avec des délais moyens de préparation de 76 jours par projet (sic), ce qui représente "1256 années chercheurs". Comme le taux de réussite est de 23% (à l'époque), cela représente 967 années chercheurs perdues. » Quel paradoxe ! Un financement récurrent plus important ne serait-il pas une solution plus efficace pour soutenir l'activité scientifique durable des unités et des équipes ?

**Rôle et missions des membres élus ?** Etre membre élu au sein de CSI sur la base d'une profession de foi et donc être mandaté par la communauté implique un certain **niveau d'engagement et de responsabilité** dans les discussions internes. Cette tâche est devenue difficile, notamment par l'évolution globale de nos structures. Cependant, il est crucial que chaque membre élu respecte les engagements pour lesquels il a été élu. Il doit donc agir notamment en exprimant clairement l'opinion de la communauté lors des débats, mais aussi en alertant les structures de l'INC des difficultés rencontrées au quotidien dans nos activités de recherche et dans nos unités respectives.

**Pourquoi cette candidature ?** Deux raisons principales sont à l'origine de cette décision: i) refuser une détérioration du rôle du CNRS et des CSI pour plutôt **favoriser l'interface** entre les chercheurs des unités et l'INC; ii) proposer des solutions adaptées pour **protéger la recherche publique** au sein de notre établissement dont la visibilité internationale n'est plus à démontrer; iii) **agir activement** pour l'ensemble de la communauté des chimistes du CNRS prenant en compte des réalités humaines et de terrain, en partenariat avec les universités, ainsi que tous les autres organismes de recherche publics.

Au delà de l'implication pour la reconnaissance du rôle fondamental et de l'intégrité du CNRS, il incombe individuellement à tous les membres élus de défendre avec dévouement leur discipline. Compte tenu des enjeux scientifiques et humains qui y sont liés, il est impératif que les discussions lors des réunions du CSI soient à la fois multidirectionnelles et contradictoires ! Si possible, elles doivent aussi permettre d'identifier de nouvelles opportunités ou de proposer des solutions alternatives, tant au niveau collectif qu'individuel.

Comme tout système impliquant une communauté humaine, le CSI n'est pas parfait et reste améliorable dans son mode de fonctionnement. Il regroupe, cependant, une assemblée de scientifiques (A, B ou C) qui aiment leur métier et veulent s'impliquer dans le fonctionnement du CNRS. La **qualité d'expertise et le rôle moteur** des CSI resteront manifestes tant que la **diversité des opinions** de ses membres, assurée par vos votes, sera maintenue. Sous ces conditions, le CSI de l'INC demeurera un acteur dynamique pour toute la communauté des chimistes au sens le plus large.

Fort de votre soutien et de votre confiance, je m'efforcerai d'être toujours à l'écoute des chimistes de toute nature, et de faire circuler toutes les informations utiles aux collègues, tout en défendant les principes et les engagements énoncés dans cette profession de foi.

Bien qu'étant personnellement non-syndiqué, cette candidature spontanée au Conseil Scientifique d'Institut de l'INC est soutenue par le **SNTRS-CGT**.

Bon vote !

**Philippe Lesot**  
Orsay, le 16 avril 2018.